

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 25 JUN 2015**

**Délibération**  
n° 2015.06.175

**Participation  
financière du  
GrandAngoulême à  
l'étude de mise aux  
normes du Tunnel de  
la Gâtine**

**LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 juin 2015**

**Secrétaire de séance** : Gérard BRUNETEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir** :

Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danielle CHAUVET à Joël GUITTON, Catherine DEBOEVERE à Annie MARAIS, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Françoise LEGRAND, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

**Excusé(s)** :

**Absent(s)** :

Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, François ELIE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.06.175**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /  
POLITIQUES DE MOBILITÉ

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**PARTICIPATION FINANCIERE DU GRANDANGOULEME A L'ETUDE DE MISE AUX  
NORMES DU TUNNEL DE LA GATINE**

Dans le cadre de la mise aux normes du tunnel de la Gâtine situé sur la commune d'Angoulême, il est nécessaire d'élaborer un nouveau Document Préliminaire de Sécurité (DPS).

Ce document devra inclure le programme de travaux de mise aux normes proposé en 2009 et actualisé à partir d'éléments nouveaux issus d'une étude réalisée par le cabinet BG pour intégrer la faisabilité d'une augmentation du gabarit autorisé à 3m50 pour permettre le passage des bus urbains.

Le DPS est un document qui permettra, après audit par un cabinet agréé et indépendant mandaté par la ville d'Angoulême, aux membres de la CNESOR (Commission Nationale d'Evaluation de la Sécurité des Ouvrages Routiers) de se prononcer sur la nature des travaux à réaliser.

Le dossier conformément au nouvel arrêté préfectoral autorisant une prolongation d'exploitation du tunnel jusqu'en octobre 2016, devra être transmis au plus tard à l'été 2016 pour qu'il puisse être examiné par la CNESOR avant l'expiration de cet arrêté.

Les prestations intellectuelles ont été évaluées par la ville d'Angoulême à 60 000 €.

Monsieur le Maire d'Angoulême sollicite le GrandAngoulême pour participer financièrement à ces études.

Compte tenu de l'importance de cet ouvrage communal dans le dispositif de circulation de l'agglomération et notamment de l'accès à la gare départementale, il est proposé que le GrandAngoulême apporte une contribution de 20 000 € à ces études préliminaires.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 3 juin 2015,

Vu l'avis favorable de la commission ressources-prospectives du 10 juin 2015,

**Je vous propose :**

**D'ATTRIBUER** une participation financière à la commune d'Angoulême d'un montant de 20 000 € pour la réalisation des études préliminaires relatives à la mise aux normes du Tunnel de la Gâtine.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

**D'INSCRIRE** la dépense au budget annexe Transport – chapitre 67.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>30 juin 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>30 juin 2015</b>